



**Arrêté n°2017-5 relatif à la constitution et à la composition des bureaux  
de vote pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil  
d'école de l'ESPE de l'Académie de La Réunion**

**Scrutin du 6 décembre 2017**

**Le Président de l'Université de La Réunion**

*Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1, L. 713-9, L. 719-1 à L. 719-3, L. 721-1 à L. 721-3 ; D. 719-1 à D. 719-40 et D. 721-1 à D. 721-8 ;*

*Vu l'arrêté ministériel du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de La Réunion au sein de l'université de La Réunion ;*

*Vu les statuts de l'ESPE de l'académie de La Réunion ;*

*Vu l'arrêté rectoral n° 2017-46-DSM instituant une commission de contrôle des opérations électorales pour l'année 2017 ;*

*Vu l'arrêté n°2017-4 portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le renouvellement des représentants des usagers du conseil d'école de l'ESPE de l'académie de la Réunion ;*

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 : Constitution et composition des bureaux de vote**

Il est institué 3 bureaux de vote pour le scrutin qui se déroulera le :

**Mercredi 6 décembre 2017 de 9 heures à 17 heures (heure locale-Réunion)**

- Bureau de vote de l'ESPE de Bellepierre (salle des conseils)
- Bureau de vote du campus du Tampon (salle T13)
- Bureau de vote du CUFR de Mayotte (salle M)

La composition du bureau de vote de Bellepierre est fixée comme suit :

- Président : Frédéric TUPIN
- Assesseures : Zoulekha NISSARE  
Ketty DERHOUA

Mmes et MM. les délégués des listes en présence.

Il est chargé des opérations électorales relatives au déroulement du scrutin, de la centralisation et de la proclamation des résultats.

La composition du bureau de vote du Tampon est fixée comme suit :

- Présidente : Cathy VIDALOU
- Assesseures : Christine FRANCOISE  
Anne-laure GUERNALEC  
Larissa VIDOT

Mmes et MM. les délégués des listes en présence.

Il est chargé des opérations électorales relatives au déroulement du scrutin, du dépouillement et de la rédaction des procès-verbaux électoraux à transmettre au bureau de vote de Bellepierre.

La composition du bureau de vote du CUFR de Mayotte est fixée comme suit :

- Président : Abal-Kassim CHEIK AHAMED
- Assesseures: Elisabeth DELAUNAY  
Maryvonne PRIOLET

Mmes et MM. les délégués des listes en présence.

Il est chargé des opérations électorales relatives au déroulement du scrutin, du dépouillement et de la rédaction des procès-verbaux électoraux à transmettre au bureau de vote de Bellepierre.

## **ARTICLE 2** – Exécution, mesures de publicité de l'arrêté

Le directeur de l'ESPE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au recteur de l'académie de La Réunion, Chancelier des universités. Il fera l'objet d'une publication par voie d'affichage dans les locaux de l'ESPE de la Réunion et au CUFR de Mayotte.

Fait à Saint-Denis, le 27 novembre 2017

Le Président  
de l'Université de La Réunion

The image shows a blue ink signature of Frédéric MIRANVILLE written over the official circular seal of the University of La Réunion. The seal contains the text 'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION' and '1961'.

Frédéric MIRANVILLE